

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

10 MARS 2016

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 10 MARS 2016 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mesure du nouveau PAN visant à développer un programme de prévention des mutilations génitales féminines dans le cadre des missions ONE comportant des personnes référentes»	3
1.2	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Participation de l'ONE au projet de réduction du séjour en maternité»	4
1.3	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formations aux premiers soins pédiatriques à l'attention des parents».....	5
1.4	Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Crèches qui exigent le sommeil sur le dos».....	6
2	Interpellation de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides aux associations d'éducation permanente» (Article 76 du règlement)	7
3	Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Menace pesant sur des associations d'éducation permanente» (Article 76 du règlement)	7
4	Interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Difficultés financières d'une quinzaine d'associations d'éducation permanente» (Article 76 du règlement)	7
4.1	Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les infrastructures du théâtre Jean Vilar»	11
4.2	Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Revue théâtrale spécialisée Alternatives théâtrales»	12
4.3	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan de Librel, le portail des libraires francophones de Belgique, et Lirtuel»	13
4.4	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Valorisation des artistes dans les partenariats public-privé et dans les projets de rénovation urbaine».....	14
4.5	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation économique des auteurs de BD belges francophones».....	15
4.6	Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place du tax shelter pour les arts de la scène»	16
5	Ordre des travaux	17

Présidence de M. Philippe Knaepen, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10 h 20.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «*Mesure du nouveau PAN visant à développer un programme de prévention des mutilations génitales féminines dans le cadre des missions ONE comportant des personnes référentes*»

M. Patrick Prévot (PS). – La Fédération Wallonie-Bruxelles participe, avec l'État fédéral et les Régions, au nouveau Plan d'action national (PAN) de lutte contre toutes les formes de violence basée sur le genre 2015-2019.

Ce plan, adopté en décembre dernier, comprend plus de 235 mesures qui concernent la violence entre partenaires, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les violences liées à l'honneur et les violences sexuelles.

Parmi ces mesures figure la mise en place d'un programme de prévention des mutilations génitales féminines dans le cadre des missions de l'ONE. La mesure 125 stipule que ce programme doit comporter la désignation de fonctionnaires de vigilance au sein de l'ONE, de *Kind & Gezin* et des PMS/PSE afin de suivre et d'accompagner les familles à risque, le dialogue avec les parents issus d'un pays où l'excision est pratiquée et enfin, la consignation des constats dans le dossier médical et la transmission des informations à tous les professionnels concernés. Je rappellerai que la désignation de personnes référentes sur cette problématique au sein des structures de la petite enfance et de la promotion de la santé est une recommandation que nous avons formulée au travers de la proposition de résolution visant à lutter contre les mutilations génitales féminines qui a été signée par tous les partis.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous indiquer comment vous envisagez de mettre en place cette mesure du PAN? Des discussions ont-elles déjà eu lieu au sein de l'ONE et des structures PMS/PSE? Un agenda a-t-il été fixé pour la mise en œuvre de cette mesure?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de

l'Enfance. – Depuis plus de quinze ans, l'ONE s'associe aux efforts de prévention et de lutte contre les mutilations génitales féminines. Il participe aussi au plan d'action interfédéral pour l'égalité entre les femmes et les hommes. J'ai coordonné ce plan pendant quelques années et, en matière de lutte contre ces mutilations, j'ai toujours trouvé les initiatives de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'ONE particulièrement proactives. Je me suis d'ailleurs personnellement beaucoup investie dans cette lutte.

Les actes à poser en consultation de nourrissons sont recommandés dans le *Guide de médecine préventive du nourrisson et du jeune enfant*, rédigé et régulièrement mis à jour par le Collège des conseillers pédiatres de l'ONE. Ils y ont intégré, depuis de nombreuses années, toutes les recommandations en matière de suivi des populations à risque. Tout un travail a été mené en concertation avec le GAMS, excellente association dont je défends l'action depuis longtemps, et l'ASBL INTACT.

Il a été rappelé à cette occasion que l'ONE privilégiait le fait de sensibiliser les familles à la législation, de repérer de façon plus efficace les situations à risques et d'entamer le dialogue avec les parents concernés, et ce dès les premières consultations.

De plus, l'examen précis des organes génitaux des nourrissons peut s'intégrer naturellement dans une démarche de prévention globale, axée sur l'information et le dialogue. Dans ce cadre, le médecin de la consultation est amené à rédiger, à la demande des parents et à leur intention, un certificat d'intégrité des organes génitaux externes de la petite fille. Il semble que ce certificat ait une action dissuasive lors de pressions exercées par l'entourage, particulièrement à l'occasion du retour au pays, pendant les vacances scolaires.

Par la suite, un examen médical des organes génitaux sera réalisé en fonction des éléments d'anamnèse recueillis par le médecin ou le travailleur médico-social – TMS. Les éléments repris dans le dossier médical de l'enfant sont du ressort du médecin. Il importe de laisser à ce dernier la liberté de leur pratique en fonction des éléments d'anamnèse qu'il recueille.

À ce jour, aucun signalement de mutilation génitale féminine réalisée en Belgique sur des petites filles suivies en consultation pour enfants n'a été observé ni rapporté par un conseiller pédiatre ou la direction médicale, mais si une observation ou un signalement étaient réalisés, l'équipe de consultation, donc le médecin ou le TMS, peut s'appuyer sur des personnes ressources clairement identifiées. C'est le conseiller médical pédiatre et le référent maltraitance de la subrégion qui peuvent, si nécessaire, se faire aider par la Direction santé ou une équipe SOS Enfants.

Concernant les services PSE, la commission a rencontré les équipes du GAMS et d'INTACT en

2015. Elle a rejoint la position de l'ONE quant aux consultations pour enfants, c'est-à-dire privilégier la prévention et le dialogue avec les parents et en PSE, au fur et à mesure que les enfants sont capables de comprendre. De la même manière, les personnes identifiées pour traiter ces questions sont l'équipe médicosociale du service PSE qui peut, si nécessaire, agir en concertation avec le centre PMS et évidemment, le cas échéant, les directions d'école.

M. Patrick Prévot (PS). – Lutter contre les mutilations génitales féminines est une priorité. C'est un fléau mondial qu'il faut combattre à tous les niveaux de pouvoir.

C'est pourquoi je me réjouis des mesures prises, notamment dans le plan d'action national, et singulièrement des dispositions adoptées à l'échelon où nous disposons de leviers, c'est-à-dire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il conviendra d'être particulièrement vigilants pour lutter contre ce fléau à l'avenir. Il faut que ces pratiques barbares soient éradiquées partout dans le monde et particulièrement là où nous pouvons influencer sur la situation, notamment à l'intérieur de nos frontières.

1.2 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Participation de l'ONE au projet de réduction du séjour en maternité»

M. Patrick Prévot (PS). – Je reviens à une de mes marottes, Madame la Ministre. Je vous ai interpellée de nombreuses fois à ce sujet et je sais que nous partageons la même indignation face à la manière dont la ministre de la Santé avait annoncé son intention de réaliser des économies sur le dos des jeunes parents, dans le cadre du séjour hospitalier consécutif à l'accouchement.

Voici plusieurs mois, le Centre fédéral d'expertise des soins de santé avait d'ailleurs confirmé que le raccourcissement du séjour en maternité devait uniquement être envisagé dans le cadre d'une réorganisation structurelle des soins postnatals. Sept hôpitaux, dont deux wallons et deux bruxellois, participent à la réduction du séjour en maternité des jeunes mères. L'ONE fait partie des professionnels de la santé qui participent à cette expérience. Dans la presse, vous avez commenté le projet en insistant sur la préparation prénatale de la mère, mais la manière dont le suivi postnatal est organisé par vos services n'est pas évoquée.

Pouvez-vous nous communiquer davantage d'informations sur la participation de l'ONE à ce projet, tant pour le dispositif prénatal que pour le postnatal? Quel est par ailleurs le profil socioéconomique des mères volontaires? Combien de mères sont-elles concernées par cette expérience? En effet, il convient d'assurer la fiabilité scienti-

fique du projet, sachant que des complications imprévisibles peuvent survenir au moment de l'accouchement, pour la mère et/ou pour l'enfant.

Concrètement, de quelle manière l'ONE prévoit-il le suivi qui était assuré à la maternité auprès des parents volontaires? Au-delà du projet pilote, comment l'ONE pourrait-il organiser ses services dans une optique de réorganisation structurelle du suivi postnatal? Comment la situation spécifique des familles précarisées est-elle prise en compte dans cette réflexion?

Malgré la qualité de nos soins, un accouchement reste pour la femme une épreuve physique et mentale qui peut être douloureuse. Lorsqu'on parle du nombre d'interventions médicales et de leur coût trop élevé, ne pensez-vous pas qu'il faudrait davantage contrôler les actes facturés par les structures hospitalières, plutôt que de sanctionner les patientes et leurs nouveau-nés en réduisant le séjour en maternité?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé a effectivement recommandé de réduire progressivement la durée des séjours en maternité pour les grossesses et les accouchements normaux. Il a assorti cette recommandation de la nécessité de développer au préalable un dispositif de suivi ambulatoire de la santé de la nouvelle maman et du nourrisson, suivi qui relève des compétences fédérales.

Je ne peux pas accepter que la réduction des séjours en maternité soit automatiquement assortie d'un transfert de compétence. La volonté du gouvernement fédéral de diminuer le temps d'hospitalisation doit être accompagnée d'un suivi ambulatoire postpartum de type curatif relevant de sa politique de la santé. Considérer qu'un changement de politique d'un niveau de pouvoir entraîne de fait un transfert de compétence, sans financement, est une honte. Je ne suis pas d'accord avec cette façon de faire. Aucun dispositif cohérent n'a été mis en place. Les «braves» des Communautés, qui n'ont ni le mandat ni le financement pour le faire, vont devoir adapter leur pratique pour tenter de compenser les erreurs fondamentales de l'État fédéral.

Nous n'avons eu aucune concertation avant cette décision, ni avec le gouvernement, ni avec l'ONE. J'ai rencontré Maggie De Block pour voir dans quelle mesure il était possible d'infléchir cette politique et de trouver des solutions, mais cette rencontre n'a pas été très fructueuse.

Quant à l'appel à projets, nous l'avons appris à la lecture de la presse, comme tout le monde. Entretemps, le comité interministériel «Santé» s'est réuni, mais, pendant un an, il n'y a plus eu d'espace de dialogue vu les blocages au Comité de concertation. Bref, nous avons appris que nous serions des partenaires incontournables des projets qui seraient introduits par les hôpitaux. Il fallait en

déduire que Mme De Block donnait aux hôpitaux la responsabilité d'organiser le suivi des nouvelles mères et de leurs nourrissons.

Les maternités retenues pour la Wallonie et pour Bruxelles semblent être Érasme, Mons-Hainaut, la Citadelle et la Clinique universitaire Saint-Luc. L'ONE a été contacté par sept hôpitaux ayant élaboré des projets et a participé à leur conception. En revanche, il n'a pas été associé à l'élaboration de trois des quatre projets retenus. Ce n'est que maintenant que des contacts commencent à être pris avec les services de terrain par ces trois hôpitaux. Il n'est donc pas possible à ce stade de vous fournir des informations très précises. L'ONE ne peut en tout cas intervenir que dans les limites de ses compétences.

Un des problèmes que posent les retours précoces de maternité réside dans les soins médicaux qui doivent être prodigués à la nouvelle maman et au nourrisson dans les jours qui suivent l'accouchement. L'ONE n'est pas habilité à donner ces soins. Il est par conséquent complètement malsain d'attendre que nous nous substituions à la politique fédérale de santé. Les missions de l'ONE consistent à assurer le suivi de la grossesse dans ses consultations prénatales. Il s'agit uniquement de prévention. Elles consistent aussi à assurer le suivi préventif de la santé de l'enfant lors de ses consultations, à l'exclusion des interventions curatives. Celles-ci relèvent exclusivement des compétences de l'autorité fédérale. L'ONE n'a pas vocation à se substituer à l'hôpital pour les aspects curatifs du suivi précoce de la santé de la nouvelle mère et de son nourrisson.

Dans le projet commun introduit par le CHR la Citadelle, le CHU de Liège et le Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye et de Hesbaye de Seraing, auquel l'ONE a été associé, les mères éligibles aux sorties précoces sont celles dont l'accouchement s'est bien déroulé, dont l'enfant ne souffre d'aucun problème particulier et qui ne présentent pas de vulnérabilité psychosociale particulière. Depuis toujours, dans les hôpitaux où il existe une consultation prénatale de l'ONE, les travailleurs médico-sociaux partagent les informations psychosociales avec les médecins. Ils continueront, plus que jamais, à travailler avec l'hôpital, à informer pour identifier les vulnérabilités et, au besoin, à attirer l'attention sur les risques d'une sortie précoce.

Les conditions d'éligibilité aux sorties précoces fixées par les autres projets non retenus auxquels l'ONE a été associé sont du même ordre. Il n'a jamais été question de «mère volontaire». Toute l'organisation actuelle de l'ONE permet d'assurer une attention particulière aux familles les plus fragilisées. C'est l'axe que nous avons privilégié puisque nous ne pouvons pas tout faire. Nous sommes particulièrement attentifs aux vulnérabilités socioéconomiques et psychosociales, car c'est là que peuvent résider les plus grands risques.

L'ONE mène actuellement une réflexion avec ses agents de terrain et ses structures médicales d'avis, en vue de renforcer l'articulation entre les volets prénatal et postnatal. Dans le cadre de la future réforme et compte tenu des moyens, nous allons repenser de nombreux aspects, comme les priorités, les lieux de consultation, les ancrages locaux, avec l'objectif d'atteindre la plus grande efficacité.

Le but de cette recherche-action est d'analyser la mise en place d'un nouveau réseau d'acteurs et de veiller à l'intégration des services de l'ONE dans ce dispositif. Je souligne également combien il serait opportun que les services de l'Aide à la jeunesse puissent démarrer leur intervention un peu avant la date prévue de l'accouchement afin que les mesures d'accompagnement de la famille puissent être prises très précocement et que les enfants soient soustraits immédiatement aux familles qui seraient dans l'incapacité de s'en occuper. Il s'agit toutefois là de cas extrêmes et exceptionnels.

M. Patrick Prévot (PS). – Comme vous l'avez rappelé, Madame la Ministre, il s'agit d'une décision unilatérale du pouvoir fédéral. Il n'a pas prévu le suivi ambulatoire, qui constituait pourtant une condition *sine qua non*. En outre, aucune concertation n'a eu lieu entre les autorités fédérales, l'ONE et la Fédération Wallonie-Bruxelles et c'est par voie de presse que nous avons été informés des appels à projets dont la Fédération Wallonie-Bruxelles est quand même un partenaire privilégié. Le tableau est tristement éloquant.

Je vous remercie de maintenir la pression, dans le cadre de vos compétences, pour éviter que les futures mamans et les enfants à naître paient l'addition de cette mauvaise gestion.

1.3 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Formations aux premiers soins pédiatriques à l'attention des parents»

M. Patrick Prévot (PS). – De jeunes parents m'ont fait part, lors d'une permanence, de leur déception face à l'inaccessibilité des formations en premiers soins pédiatriques organisées par la Croix-Rouge. En effet, ce type de formations seraient strictement réservées aux professionnels de la petite enfance et limitées, pour les citoyens intéressés, aux situations d'étouffement et d'obstruction des voies respiratoires. Seul le brevet européen de premiers secours est libre d'accès. Sachant que les premiers gestes à poser en cas d'incident sont, dans leur grande majorité, différents selon que la victime est un nourrisson ou un adulte, il va de soi qu'une telle formation ne répond guère à l'attente des jeunes parents.

À l'échelon de l'ONE, des brochures et capsules vidéo *Air de Familles* ont été réalisées avec le soutien de notre gouvernement pour informer les familles des comportements à adopter face à une série d'incidents domestiques, tels que les intoxications, les déshydratations, les brûlures, les chutes ou les piqûres. Une importance particulière est accordée aux précautions à prendre afin d'éviter que de tels accidents ne se produisent.

Confirmez-vous que la Croix-Rouge n'offre pas ce type de formation générale aux parents?

Vu du taux relativement élevé de décès survenant à la suite d'un accident domestique et vu de l'intérêt de certains parents, l'ONE ne devrait-il pas organiser et proposer des séances d'information et de formation aux gestes de premiers secours destinées aux nouveaux parents?

Comptez-vous vous entretenir avec la Croix-Rouge ou avec des associations qui jouent un rôle important dans la prévention des traumatismes et la promotion de la sécurité pour qu'elles mettent en place ce type de formation?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La Croix Rouge de Belgique organise des initiations à la réanimation pédiatrique à l'attention des particuliers. Cette formation a pour objectif de donner une information ponctuelle aux parents pour éviter la panique lorsqu'un bébé s'obstrue ou semble inanimé.

Nous sommes tous sensibles à la prévention des accidents domestiques et a fortiori les parents, les grands-parents, les enseignants ou les professionnels de la petite enfance. Ces accidents sont en effet une des grandes causes de mortalité.

Un chapitre du guide *Prévention et petite enfance* de l'ONE est consacré à la prévention des traumatismes de la vie courante. Il existe également des brochures, *Un logement sûr pour les enfants*, *Grandir en toute sécurité*, etc. L'ONE s'efforce d'informer les parents afin de les conscientiser, de solliciter leur vigilance et de faire en sorte qu'ils adoptent des comportements appropriés.

Pour le moment, l'organisation de formations aux premiers soins à l'attention des parents n'est pas généralisée au sein des consultations de l'ONE. Il faudrait peut-être y réfléchir. Cela n'exclut pas que l'un ou l'autre centre de consultation de l'ONE organise des formations ponctuelles données par un médecin dans le cadre du programme «Santé et parentalité». En tout cas, l'ONE encourage son personnel ainsi que le personnel des milieux d'accueil à suivre la formation de la Croix-Rouge ou celles organisées par certains services 100. L'Office rappelle régulièrement les recommandations qui doivent être transmises aux parents par l'intermédiaire des crèches, des milieux d'accueil, des consultations nourrissons, etc. Pour les sorties précoces après l'accouchement,

l'ONE a publié des brochures d'instruction qui inventorient les signes d'alerte pour les bébés et les mères à destination des professionnels.

Cela dit, je suis d'accord avec vous. Je pense que tous les élèves devraient sortir du secondaire avec un brevet de secourisme. Il me semble que l'abc de la citoyenneté, c'est de pouvoir sauver quelqu'un. On est souvent démuné face aux petits gestes qui sauvent. Il faudrait améliorer l'information à cet égard, que ce soit via internet ou la télévision. La politique de communication de l'ONE devrait, à l'avenir, mettre l'accent sur ce point. On pourrait ainsi imaginer de distribuer un DVD ou une clé USB dans les maternités afin de généraliser l'accès à l'information.

M. Patrick Prévot (PS). – La prévention est primordiale pour éviter les accidents domestiques, qu'ils concernent les enfants ou les adultes.

Il est dommage que les formations aux premiers soins ne se donnent pas dans tous les centres de consultation de l'ONE. Que vous soyez disposée à examiner la question est en revanche un message encourageant. Il serait également utile de réfléchir à l'outil le plus adéquat pour informer les parents à ce sujet.

1.4 Question de Mme Magali Dock à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Crèches qui exigent le sommeil sur le dos»

Mme Magali Dock (MR). – Les parents de nouveau-nés sont souvent anxieux, ballottés entre des conseils parfois contradictoires qui peuvent changer de génération en génération. Une inquiétude majeure porte sur la mort subite, phénomène qui reste largement incompris, mais pour lequel des recommandations sont formulées par les spécialistes.

Il n'est pas évident pour les jeunes parents de savoir comment leur bébé doit être positionné dans son lit pour être en sécurité durant son sommeil et ainsi éviter la mort subite. S'il y a trente ans, on conseillait de faire dormir les bambins sur le ventre, aujourd'hui les spécialistes recommandent généralement de les faire dormir sur le dos, pour éviter l'étouffement. Cette position serait donc la plus sûre. C'est la raison pour laquelle elle est recommandée par l'ONE dans son guide de médecine préventive, au moins jusqu'à l'âge d'un an puisque les enfants sont, jusqu'à cet âge, les plus exposés à la mort subite. Dans les crèches flamandes agréées par *Kind & Gezin*, si les parents souhaitent que leurs enfants soient couchés sur le ventre, ils doivent signer une décharge qui permet à la crèche et à *Kind & Gezin* de se protéger dans le cas d'une mort subite du nourrisson. Il semblerait que l'ONE ne procède pas de la sorte, en tout cas pas pour l'instant.

Madame la Ministre, l'ONE fait-il face à un nombre important de demandes de parents souhaitant que leur enfant soit couché sur le ventre? Dans le cas d'une augmentation du nombre de demandes, l'ONE envisage-t-il, comme *Kind & Gezin*, de faire signer une décharge aux parents? Pourquoi certains parents ne souhaitent-ils pas suivre les conseils des spécialistes et de l'ONE? Les risques de plagiocéphalie sont-ils en cause?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Vous avez raison de dire que les conseils changent en la matière, et ceux qui ont été confrontés aux changements peuvent se dire qu'ils ont pris des risques majeurs à un moment donné.

Nous ne disposons pas de statistiques objectives sur la question. Il ne faut pas donner une importance exagérée à des réponses ponctuelles. Il est vrai qu'à la suite de l'annonce de *Kind & Gezin*, la Direction santé de l'ONE a reçu en 2015 deux interpellations à ce sujet, l'une d'un milieu d'accueil, l'autre d'un journaliste du journal *Le Soir*.

Les parents sont à juste titre attentifs au sommeil de leurs enfants. Dans ce sens, je recommande vivement les tests du sommeil à partir de deux mois afin d'évaluer la nécessité d'un monitoring.

La prévention de la mort subite est un sujet extrêmement préoccupant. Même si elle ne touche qu'une très faible minorité d'enfants, elle constitue un drame épouvantable qu'il faut tenter d'éviter. L'ONE a suivi les recommandations de spécialistes qui évoluent au fil du temps. Celles-ci ne touchent pas uniquement la seule position du sommeil, mais impliquent d'autres éléments tels que la température de la pièce, les habitudes tabagiques, les chaînettes, la fermeté du matelas, les animaux domestiques.

L'ONE recommande la position dorsale du sommeil pendant les premiers mois de la vie. Cependant, si l'enfant présente une plagiocéphalie – un aplatissement unilatéral de la voûte crânienne –, il importe d'aider l'enfant à découvrir la position ventrale sous surveillance tout en évitant qu'il ne s'endorme dans cette position.

Faire dormir le bébé sur le côté a été recommandé pendant un certain temps, mais il est maintenant reconnu que la position latérale augmente le risque de mort subite du nouveau-né.

Si, pour des raisons médicales clairement confirmées par le médecin traitant de l'enfant, il s'avère qu'une autre position de sommeil lui est préférable, voire si les parents en formulent explicitement le souhait, ces demandes peuvent être reçues. On rappellera toutefois les raisons de la recommandation du sommeil dorsal; on inscrira la demande du médecin ou des parents dans le dossier médical de l'enfant en milieu d'accueil; on le notifiera dans le carnet de l'enfant. Aucune dé-

charge ne sera signée, car elle n'a aucun effet légal en cas d'incident.

Si certains parents sont inquiets à ce sujet, ils sont plutôt minoritaires. Les recommandations de prévention de la mort subite ont eu un impact significatif sur la réduction de celle-ci. En effet, en 25 ans, nous sommes passés de 2 enfants sur mille à 0,4 enfant sur mille, soit cinq fois moins.

Mme Magali Dock (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je note que la demande des parents sera inscrite dans le carnet de l'enfant et qu'ils ne devront pas signer une décharge. Je vous rejoins lorsque vous dites que les avis divergent, même au cours d'une même génération, ce qui est d'ailleurs anxiogène pour les parents. Je vous suis aussi en ce qui concerne la recommandation des tests du sommeil.

2 Interpellation de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subsides aux associations d'éducation permanente» (Article 76 du règlement)

3 Interpellation de M. Christos Doulkeridis à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Menace pesant sur des associations d'éducation permanente» (Article 76 du règlement)

4 Interpellation de M. Olivier Marroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Difficultés financières d'une quinzaine d'associations d'éducation permanente» (Article 76 du règlement)

M. le président. – Ces interpellations sont jointes.

M. Patrick Prévot (PS). – L'éducation permanente me tient particulièrement à cœur vu son rôle sociétal majeur dans le contexte de crise économique et dans les circonstances particulières d'émiettement des valeurs de la citoyenneté et du vivre ensemble que nous connaissons depuis ces

derniers mois.

Je vous ai interrogée à de nombreuses reprises sur l'évaluation du décret qui aurait déjà dû être réalisée depuis plusieurs mois. Je ne manquerai pas de revenir sur cet aspect dans les prochaines semaines afin que nous puissions suivre ce chantier important pour le secteur.

Les mesures d'économie de moins d'un pour cent n'ont pas été appliquées à l'éducation permanente. Je m'en étais d'ailleurs déjà réjoui dans cette commission. Au cours de nos débats en commission, vous avez affirmé à de nombreuses reprises votre volonté de confier de nouvelles missions au secteur sans toutefois préciser la manière dont vous souhaitiez réformer l'éducation permanente.

Ce 1^{er} mars, la presse s'est fait l'écho des difficultés rencontrées par une série d'associations en attente de subsides. D'après les témoignages que j'ai pu recueillir dans le secteur, ces associations n'ont pas la moindre information sur le soutien dont elles pourront bénéficier en 2016, ce qui, vous en conviendrez, les préoccupe.

Par ailleurs, les retards de paiement ne permettent pas aux opérateurs de mener leur travail sereinement et leur imposent souvent de contracter des emprunts bancaires avec des charges financières importantes qui pourraient être évitées si le suivi administratif de vos services fonctionnait de manière optimale.

Quelles sont les associations concernées par ces retards de paiement? Pour quelles raisons ne disposent-elles d'aucune information? Pouvez-vous expliquer la cause de ce retard?

Quelles sont les différentes raisons qui expliquent que les changements de catégorie et les passages de conventions en contrats-programmes n'ont pas été validés?

Aucun moratoire n'a été appliqué à l'éducation permanente. Le décret-programme 2016 prévoit d'éventuelles nouvelles reconnaissances, changement de catégorie ou moyens complémentaires dans les enveloppes fermées. De quelle manière communiquez-vous avec le secteur et le Conseil sur l'application du décret et des arrêtés? Comment les nouvelles demandes, les demandes de changement de catégorie et les passages de conventions en contrat-programme sont-ils traités?

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Mon interpellation, à l'instar de celles de M. Prévot et de M. Maroy, se réfère aux articles parus dans *Le Soir* du 1^{er} mars 2016, sur les réactions provenant d'associations d'éducation permanente qui ont estimé devoir tirer la sonnette d'alarme. Flou total, absence de réponse, retard dans le versement des subsides, risque de perte d'emplois: les difficultés rencontrées par ces associations nous semblent malheureusement familières. Rappelons que de telles situations ont déjà été régulièrement dénon-

cées par les secteurs socioculturels et de l'éducation permanente qui se sont exprimés ici, en commission.

Dans le cas présent, il s'agit d'ASBL qui sont en période de transition, à savoir qui ont un statut de «reconnaissance provisoire». Leur dossier a été évalué fin de l'année dernière, la majorité d'entre elles a reçu une évaluation positive et devait passer d'une convention à un contrat-programme de cinq ans, reconnaissances et subsides à la clé. Or depuis lors, elles n'ont plus d'information quant à leur éventuelle reconnaissance.

Cette absence de réponse pourrait être liée au système de reconnaissance en enveloppe fermée ou «moratoire de reconnaissance» sur l'éducation permanente. Aussi, il apparaît, selon *Le Soir*, que le dossier est en cours et que votre cabinet «adapterait la situation actuelle du secteur de l'éducation permanente». Néanmoins, il ne m'apparaît pas que cela puisse justifier que les ASBL soient dans l'incertitude la plus totale quant à la pérennité de leur activité, au point de devoir suspendre des contrats de leurs employés.

Ces associations ont entrepris d'importantes actions pour se mettre en conformité avec le décret, pour ensuite n'avoir aucune réponse. Cela me semble problématique.

Par ailleurs, la politique de gel des nouvelles reconnaissances porte atteinte au renouvellement dans ces secteurs, à l'arrivée de nouvelles associations qui remplissent pourtant de nouvelles missions, abordant d'autres thématiques et concernant d'autres publics.

Madame la Ministre, confirmez-vous cette situation d'absence de réponse de l'administration depuis plusieurs mois, en dépit de l'évaluation positive reçue par plusieurs associations?

Confirmez-vous le retard dans le versement des subsides? Quelles en sont les raisons précises?

Pouvez-vous nous donner plus d'informations quant à «l'avancement du dossier» et quant à «l'adaptation actuelle du secteur de l'éducation permanente»? De quoi s'agit-il exactement?

M. Olivier Maroy (MR). – Une quinzaine d'associations d'éducation permanente crient au secours, Madame la Ministre. Leur avenir est menacé et certaines sont sur le point de licencier. Elles devaient normalement recevoir leurs subsides en mars, mais elles ne voient rien venir. Selon elles, l'administration se mure dans le silence et ne leur fournit aucune explication.

Ces associations viennent de passer deux années de reconnaissance provisoire. Fin 2015, leur dossier a été réévalué pour les faire passer d'un régime provisoire à un contrat-programme de cinq ans. La majorité d'entre elles a reçu un feu vert de l'administration, mais attend toujours, paraît-il,

votre signature.

Cela fait quelques années que le budget alloué au secteur est gelé et que toutes ces ASBL sont obligées de naviguer à vue. Ce dont ces associations souffrent sans doute le plus, c'est de ne pas savoir ce qui les attend. Il est temps de dissiper le brouillard et de répondre à leurs légitimes interrogations.

Le blocage budgétaire va-t-il durer longtemps encore? De quel montant auriez-vous besoin pour régulariser la situation? Comment et quand comptez-vous sortir du tunnel? Que répondez-vous à ces quinze associations qui sont sur le point de devoir procéder à des licenciements? Où en est leur reconnaissance? Quand toucheront-elles leurs subsides? Ceux-ci correspondront-ils à leur éventuel nouveau statut?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Tout le monde sait qu'à mon arrivée, il existait un accord de moratoire pour cinq ans sur l'ensemble du secteur de la culture, dont l'éducation permanente: il n'y aurait plus de nouvelles reconnaissances, sauf si certains opérateurs sortaient du système, et encore.

J'ai négocié une sortie de cette logique de moratoire pour permettre des mouvements, dans les limites, certes, d'une enveloppe budgétaire fermée. Cela permet de procéder à des reconnaissances dans le secteur des centres culturels et des centres d'expression et de créativité (CEC), de faire bénéficier les ASBL de l'application des décrets et de répartir au marc le franc des montants complémentaires entre les opérateurs qui se font reconnaître.

Tous les secteurs ont subi une diminution de 1 %, sauf celui de l'éducation permanente. Il est vrai que ce secteur n'était pas concerné par le moratoire, mais nous avons dû rester dans le cadre de l'enveloppe dont nous disposions. Tous les contrats-programmes et les conventions sont financés. Les paiements ont lieu.

Onze associations de qualité ont déposé des demandes pour passer des conventions aux -contrats-programmes, seul stade où il est possible de bénéficier de moyen en faveur de l'emploi. Leurs dossiers sont bons. J'aimerais les soutenir, mais l'obtention de contrats-programmes par ces associations engendrerait pour nous un coût de 600 000 euros. Or mes deux enveloppes totalisent 49 000 euros!

Que faire? Je compte rencontrer le secteur avant Pâques. Pour les autres secteurs, nous avons décidé par décret qu'il n'y aurait pas de reconnaissance en 2015 et 2016. En éducation permanente, nous avons choisi d'analyser les possibilités avec le secteur. Si l'ajustement budgétaire avait lieu aujourd'hui, nous pourrions peut-être plaider pour une augmentation de nos moyens, mais il ne viendra qu'après Pâques. Une autre

option serait une solidarité de l'ensemble du secteur: pour trouver 600 000 euros et faire bénéficier onze nouvelles associations d'un contrat-programme, il faudrait réduire de 91 % à 87 % la part de chaque opérateur bénéficiant déjà de ce régime.

Est-il judicieux de menacer tout un secteur au profit de seulement onze associations qui, par ailleurs, sont déjà sous une convention. Il ne s'agirait donc pour elles que d'un avantage par rapport à leur situation actuelle, non d'un recul. Il leur est bien sûr toujours permis d'espérer.

Que faire? L'administration m'a envoyé cette lettre il y a cinq jours. Elle mentionne que je dois faire un choix. Soit, comme dans les autres secteurs, la situation est gelée faute de moyens, soit il y a une mutualisation générale des moyens disponibles, soit je reçois les 600 000 euros lors de l'ajustement budgétaire pour honorer les nouvelles demandes.

Les associations concernées font un travail remarquable grâce notamment au volontariat et je ne demanderais pas mieux que de pouvoir les soutenir davantage. Malheureusement, pour le moment, aucun changement de catégorie n'est possible. Voilà où nous en sommes. Je compte rencontrer ce secteur, comme prévu, notamment lors de la seconde semaine des vacances de Pâques pour aborder ce sujet.

En 2015, les moyens avaient été suffisants pour assurer le passage du régime des conventions à celui des contrats-programmes et les changements de catégories de forfait. Le refus d'appliquer le moratoire était donc tout à fait pertinent pour cette année-là. Mais pour cette année, l'enveloppe n'est plus suffisante en raison des nouvelles reconnaissances opérées en 2015.

Je suis prête à analyser toutes les solutions possibles. Mais il est difficile d'honorer des engagements récurrents par des rentrées aléatoires comme celles provenant de la Loterie nationale. Je suis dans une contrainte budgétaire. Je suis consciente qu'une décision doit être prise avant Pâques pour libérer les montants des différentes conventions, le cas échéant d'un contrat-programme. Une autre solution serait de ne financer qu'une seule des associations demandeuses. Mais laquelle? Et pourquoi celle-là plutôt qu'une autre? Quel serait le critère d'urgence?

Tous les jours, je subis des attaques, mais cette situation me désole autant que vous. Je gère beaucoup de compétences, donc de problèmes... Je ne peux pas prendre des moyens dans d'autres secteurs non plus! Une solution serait peut-être de contacter les ministres chargés de la politique de l'emploi. Les Régions peuvent éventuellement nous aider. Je suis ouverte à toute solution, je vais consulter le secteur et analyser les différentes solutions, mais j'ai une contrainte budgétaire.

Je voudrais insister sur le fait que toutes les

associations recevront la première tranche de leurs subventions prévues par le décret du 11 juillet 2003 avant la fin de ce mois de mars – comme c’est toujours le cas – sans préjudice de ce qui sera décidé.

M. Patrick Prévot (PS). – Avant cette précision importante, j’étais résolument optimiste. Je retiens deux bonnes nouvelles. La première concerne votre engagement à rencontrer le secteur avant Pâques et la deuxième, le versement d’une partie des subventions fin mars. Ces informations devraient rassurer le secteur.

Comme je le disais, il n’y a pas de moratoire, ce qui signifie que de nouveaux opérateurs peuvent introduire une demande. Vous parliez tout à l’heure de solidarité. Il est vrai que dans un monde idéal, on pourrait envisager d’accueillir de nouveaux opérateurs. À enveloppe inchangée, il faut cependant d’abord penser aux associations qui œuvrent depuis plusieurs années, qui rendent des rapports d’activités de qualité et dont le travail est reconnu. Il est compliqué dès lors de diminuer leurs budgets sous prétexte que onze nouveaux opérateurs entrent dans la danse.

Nous comprenons bien que vous ne puissiez pas puiser cet argent dans l’enveloppe prévue pour les arts de la scène. La solution est peut-être à chercher avec vos collègues des Régions. Vous êtes-vous concertée avec eux à ce sujet?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Je dois prochainement rencontrer Mme Tillieux. Nous pourrions envisager des aides à l’emploi complémentaires, par exemple.

Je rencontrerai également le secteur le 25 mars.

M. Patrick Prévot (PS). – Je ne demande pas de réponse dans l’immédiat, mais je m’interroge sur les consignes que vous avez données aux instances d’avis chargées d’examiner les dossiers. Vous parlez aussi régulièrement d’une réforme du décret. Quel impact cette réforme aurait-elle sur les associations? Je reviendrai vers vous avec ces questions dans les semaines à venir.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Vous n’avez rien dit sur l’absence de réponse de l’administration. Vous confirmez que le versement de la première tranche est toujours prévu au mois de mars, mais pourquoi l’administration ne l’a-t-elle pas dit? Je comprends que vous devez respecter le cadre budgétaire et que vous ne pouvez répondre positivement à la demande de passage des conventions aux contrats-programmes même si les associations respectent les conditions décrétales. Si je comprends bien, la première tranche sera versée en mars, dans le cadre des conventions. Les administrations auraient pu le préciser.

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l’Éducation, de la Culture et de l’Enfance. – Je ne comprends pas non plus; je suis

toujours favorable à la transparence. Les associations et les fédérations d’éducation permanente sont bien au courant de la situation budgétaire. Je pensais que nos limites financières étaient claires et que les responsables d’associations savaient qu’il y aurait des restrictions cette année pour le passage d’une catégorie à l’autre. Nous allons clarifier la situation.

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Il faut aussi le faire avec l’administration. Il est grave que les acteurs associatifs remplissent des conditions de reconnaissance et ne puissent y accéder, mais l’absence de réponse entraînant une grande incertitude est plus grave encore!

Sur le fond, j’ai toujours tenu le discours suivant au gouvernement, particulièrement à M. Demotte: à la suite des attentats, le gouvernement fédéral a décidé de renforcer la sécurité en mettant davantage de policiers et des militaires dans les rues, mais il est aussi indispensable de répondre aux attaques avec nos valeurs d’ouverture, d’éducation et de sens critique. À l’instar de l’Italie, à chaque euro dépensé pour la sécurité, pour lutter contre le terrorisme, nous devrions octroyer un euro pour la culture. Vous dites qu’un ajustement budgétaire est prévu à Pâques. Je vous invite donc à déposer des mesures qui s’inscrivent dans cette volonté d’apporter des réponses en matière culturelle et d’éducation permanente. Nos sociétés en ont impérativement besoin.

La Commission européenne, par M. Moscovici, s’est exprimée sur ce point. Il a estimé normal que les pays attaqués puissent présenter des financements exonérés de la trajectoire budgétaire de retour à l’équilibre initialement imposée. Des investissements doivent être consentis pour répondre à ces situations exceptionnelles. Je vous encourage à construire ce type de réponses sans opposer les secteurs, mais au contraire en faisant en sorte que culture et éducation permanente soient de concert davantage financées.

M. Olivier Maroy (MR). – Je remercie la ministre pour sa franchise. C’est une réponse sans langue de bois; il faut pouvoir le saluer d’autant plus que cela tranche fortement avec l’attitude de l’administration. Cette dernière se mure dans le silence en ne répondant pas aux associations. C’est intolérable! C’est la pire des attitudes à avoir et je comprends à quel point cette attitude plonge les associations dans l’incertitude.

Il est interpellant d’entendre les associations concernées dire qu’elles vont devoir licencier. Il y a des vies et des familles derrière tout cela!

En outre, si je comprends les difficultés budgétaires – vous avez été franche sur ce point-là –, je comprends moins la stratégie. Nous savons que nous travaillons en enveloppe fermée. Vous nous dites qu’elle s’impose à vous, tel un carcan. Les moyens de 2015 sont épuisés, mais on continue malgré tout le processus de reconnaissance, fai-

sant naître des espoirs dans le chef de ces associations. Celles-ci pensent passer d'une convention à un contrat-programme et recevoir plus de moyens. Elles développent alors plus de projets, et arrive alors la douche glacée! J'ai du mal à comprendre cette attitude. C'est extrêmement négatif!

Pour le reste, nous pouvons évidemment plaider, comme vient de le faire Christos Doukeridis, une augmentation des moyens de la Culture. Ce serait évidemment formidable dans un monde idéal, mais il faut rester pragmatique.

De toute manière, la solution qui vise à demander à tout le monde de faire des efforts pour pouvoir financer ce changement de statut revient à induire un combat interne qui va faire pire que mieux.

Je me réjouis qu'une réunion soit prévue avec le secteur pendant les vacances de Pâques et que vous vous soyez engagée à trouver une solution avant la fin du mois d'avril. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous si vous ne tenez pas cette promesse.

4.1 Question de M. Olivier Maroy à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les infrastructures du théâtre Jean Vilar»

M. Olivier Maroy (MR). – Il pleut dans le théâtre Jean Vilar! Le toit de ce haut lieu culturel du Brabant wallon est percé en de multiples endroits. Quarante ans après son ouverture, le Vilar n'a plus fière allure et deviendra véritablement insalubre si la situation empire. Ce théâtre a pourtant du succès. En quarante ans d'existence, il a accueilli au total 3,5 millions de spectateurs, parmi lesquels de nombreux étudiants, en particulier de Louvain-la-Neuve, qui y ont contracté l'amour du spectacle et le virus du théâtre. Je sais que vous en faites partie, Madame la Ministre, car, comme moi, vous l'avez fréquenté à de nombreuses reprises. J'imagine par conséquent que vous n'êtes pas insensible à la question de son indispensable rénovation.

Des projets existent depuis très longtemps, mais ils sont toujours dans des cartons qui finiront par pourrir sous la pluie! De promesses non tenues en espoirs déçus, le théâtre Jean Vilar a aujourd'hui réduit ses ambitions. Il présente un projet de rénovation alliant efficacité et modernité et dont le budget a été nettement revu à la baisse puisqu'il est de 5 millions d'euros. La province du Brabant wallon est prête à investir 2 millions et le théâtre 1,5 million d'euros. Reste donc à trouver 1,5 million d'euros que ce dernier sollicite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plusieurs rencontres ont eu lieu à ce sujet, soit en votre présence, soit avec des membres de votre cabinet.

Malheureusement, à l'heure actuelle, le dossier reste en rade.

Le théâtre Jean Vilar est un phare culturel dans le Brabant wallon. Voir sa lumière s'atténuer jusqu'à définitivement s'éteindre n'est pas une option envisageable. Je sais que vous êtes sensible à la question et c'est la raison pour laquelle je vous demande de faire le point sur les solutions envisagées. Où en est votre réflexion? Pourriez-vous contribuer à sauver le théâtre Jean Vilar?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Jusqu'ici, les responsables du théâtre s'étaient toujours tournés vers les instances provinciales, notamment celles du Brabant wallon qui disposent parfois de budgets importants pour ce type de problématique. À ce stade, nous n'avons pas reçu de demande officielle de subvention à l'infrastructure. En effet, le théâtre est la propriété de l'UCL qui n'est pas éligible dans le cadre du décret du 17 juillet 2002 relatif à l'octroi de subventions aux collectivités locales.

C'est donc l'ASBL Atelier Jean Vilar qui n'est pas davantage éligible dans le cadre du décret, qui est le maître d'ouvrage et qui, avec le soutien d'un financement provincial, envisage un projet de rénovation *in situ* et sans extension. Cependant, il est inexact que l'actuel projet a été précédé d'autres hypothèses qui ont mené à de nombreuses et longues réflexions sans pour autant aboutir. Cela donne une image trompeuse de la situation. En effet, la participation de la Fédération Wallonie-Bruxelles a toujours été strictement limitée à l'accompagnement du marché de service d'architecture via la cellule architecture de l'administration. Toujours est-il que le dossier présenté n'est pas éligible dans le cadre de ce décret. De plus, nous n'avons jamais reçu de demande.

J'aimerais pourtant que ce dossier aboutisse et c'est donc davantage à vos collègues siégeant dans l'exécutif de la province qu'il faut vous adresser. Si nous ne pouvons rien faire pour le gros œuvre et le financement, nous pouvons en revanche apporter une aide pour le premier équipement si le contexte budgétaire le permet. Je ne dis pas cela pour éluder le problème. J'explique simplement les rôles des uns et des autres. Le premier équipement est ce que nous fournissons par exemple pour le Pathé Palace, même si la situation n'évolue pas pour le moment en raison de l'absence d'accord intrafrancophone.

En définitive, sans me prononcer pour autant sur la question du financement à l'heure actuelle, une demande concernant le premier équipement serait en tous les cas éligible.

M. Olivier Maroy (MR). – Je distribuerai des roses et des épines. Des roses parce que je sens que vous êtes sensible, Madame la Ministre, à cette légitime préoccupation et que vous êtes consciente de la nécessité de sauver le théâtre Jean

Vilar. Ce bâtiment accuse le poids des ans et il nécessite une intervention. Je suis persuadé que vous ferez preuve de créativité pour trouver une solution, mais je sais que ce dossier n'est pas simple.

Des épines parce que vous me dites qu'il n'y a pas de demande officielle de subvention. J'ai l'impression que vous jouez sur les mots. J'ai lu les courriers. Je sais que des rencontres ont eu lieu et que vous vous êtes rendue sur place, tout comme vos collaborateurs. L'ASBL est maître d'ouvrage parce qu'un projet prévoyait de construire un nouveau théâtre et la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve devait être partenaire. Il est incroyable que cette dernière ne soutienne pas son théâtre. La province du Brabant wallon, elle, est prête à ouvrir son carnet de chèques. Elle s'est fermement engagée à participer au montage financier et à apporter 2 des 5 millions d'euros que coûterait la rénovation, ce qui est loin d'être négligeable. Le théâtre a monté le projet de manière à pouvoir le financer à hauteur de 1,5 million. Il me semble légitime qu'il se tourne vers la Fédération Wallonie-Bruxelles pour se faire aider.

Ce théâtre sait ce que signifie le mot «public». Il propose des spectacles de qualité qui rencontrent un vif succès. En outre, les théâtres ne sont pas très nombreux dans le Brabant wallon. Que le financement soit inscrit sur un budget ou sur un autre, peu importe, mais des solutions peuvent certainement être trouvées. J'espère que le dossier avancera parce que ce théâtre le mérite largement. Comme vous, j'ai été séduit par les propos mesurés et la qualité de sa nouvelle directrice qui lui donne un souffle nouveau.

(Mme Isabelle Emmery, vice-présidente, prend la présidence)

4.2 Question de M. Philippe Knaepen à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Revue théâtrale spécialisée Alternatives théâtrales»

M. Philippe Knaepen (MR). – Madame la Ministre, à la suite de votre note d'orientation pour une culture théâtrale renouvelée, en juillet 2015, et sur suggestion du Conseil de l'Art Dramatique (CAD), vous avez revu à la baisse un certain nombre de subsides accordés à différents acteurs du secteur théâtral. Si les défenseurs de l'emblématique théâtre de Toone, dont je fais partie, ont fait beaucoup de bruit dernièrement, ce n'est pas le seul acteur qui risque d'être dangereusement affecté par votre décision. En effet, le CAD a rendu un avis négatif sur la revue spécialisée *Alternatives théâtrales*, avec pour conséquence une baisse de 5 % de leurs subsides.

Avec la toute récente disparition de la revue *Scènes*, la revue spécialisée *Alternatives théâ-*

trales, très respectée dans le milieu, devient pour ainsi dire unique en son genre. Éditée depuis 1979, elle constitue une véritable vitrine pour le théâtre belge tant en Belgique qu'à l'étranger puisqu'elle paraît également en France. Cette baisse risque à terme de signifier une disparition pure et simple de cette publication, ce qui serait déplorable dans un contexte où vous dites vouloir revaloriser le théâtre et les valeurs humaines qu'il porte.

Qu'est-ce qui justifie cette baisse de subsides? Quelle solution envisagez-vous pour éviter que cette revue, essentielle à la viabilité et à la reconnaissance du théâtre belge francophone, ne disparaisse? Y a-t-il d'autres outils de valorisation et de communication théâtrales qui seront, dans un avenir plus ou moins proche, mis en place?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – Des cas similaires ont déjà été évoqués dans cette commission. En juillet 2014, j'avais déjà expliqué que, dans l'hypothèse d'un avis négatif du CAD, je me limitais pour cette année à une baisse de 5 %. Cela a été dit, redit et reprécisé dans le budget. En ce qui concerne *Alternatives théâtrales*, j'ai maintenu une subvention de 62 329 euros contre 65 610 euros auparavant. Même si la différence n'est pas négligeable, ne jouons pas Zola!

Le CAD souligne les faiblesses du modèle actuel de gestion: coûts de fabrication, modèle éditorial, problème posé par la succession. Le CAD propose de ne plus soutenir cette revue en l'état – j'aurais donc pu consacrer cette subvention à l'éducation permanente – tout en soulignant la nécessité de pouvoir éditer en Communauté française une revue théâtrale spécialisée. Si le renouvellement devait se révéler impossible au sein de la structure, on préconise un appel d'offres pour désigner un nouveau porteur du projet.

Entre-temps a été élaboré un avant-projet de décret, qui concerne toutefois moins ce genre d'initiatives.

L'an dernier, nous avons rencontré l'opérateur, lequel a fourni quelques éléments d'information: la direction, actuellement assurée par le metteur en scène Antoine Laubin et la chercheuse Sylvie Martin, ainsi que le comité de rédaction se renouvelleront – ce qui démontre que ce qui a été dit était fondé! De nouvelles formules «papier-numérique» ont été lancées en janvier 2016, avec notamment la création d'un blog.

Admettons-le, l'administration elle-même publie sur papier glacé moult revues pointues et onéreuses, lues par un public très restreint. Pour promouvoir notre théâtre, plutôt que des outils des années 60, je me situe dans une logique cohérente de plateformes numériques. Il importe que les gens, les jeunes en particulier, puissent employer leur iPhone pour se tenir au courant des projets et des analyses. Nous rencontrons d'autres demandes

de financement, mais nous devons repenser les choses, fédérer, mutualiser et numériser. La maison du spectacle La Bellone, qui publiait la revue *Scènes*, a arrêté pour des raisons budgétaires. Cette question est également abordée dans le cadre de la coupole numérique *Bouger les Lignes*. Je ne veux nullement la fin d'*Alternatives théâtrales*, dont le patrimoine est essentiel pour les arts de la scène, mais il importe d'évoluer, et ils disposent d'un an pour s'adapter.

M. Philippe Knaepen (MR). – La diminution linéaire de 5 % suite à l'avis du CAD pourrait causer la mort de la revue.

Le CAD a peut-être considéré que la structure devait être renouvelée et évoluer vers le numérique. Il n'en demeure pas moins que cette revue s'adresse aux professionnels du théâtre, aux enseignants et aux étudiants. Au vu de plusieurs analyses, il semblerait qu'elle soit de très grande qualité. De plus, elle possède un caractère théâtral unique dans notre Fédération et je pense qu'elle ne peut pas disparaître.

Nous formons le vœu qu'elle puisse se renouveler et évoluer rapidement vers le numérique.

(*M. Knaepen reprend la présidence de la commission.*)

4.3 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Bilan de Librel, le portail des libraires francophones de Belgique, et Lirtuel»

Mme Isabelle Emmery (PS). – Depuis 2010, la Fédération Wallonie-Bruxelles a mené une politique active de développement des outils numériques. Cet élément est souvent mis en exergue dans notre commission. Il y a un peu plus d'un an, Librel, le portail des libraires francophones de Belgique, faisait son entrée dans le paysage numérique afin de compléter l'offre et de valoriser les auteurs et les éditeurs belges.

Par ailleurs, le projet Lirtuel permet désormais le prêt numérique grâce à un partenariat entre les bibliothèques publiques de la Fédération.

Madame la Ministre, je souhaiterais faire le bilan avec vous du fonctionnement de ces plateformes et des défis qu'il faudra relever dans les prochains mois.

Quelles sont les pistes proposées par l'atelier *Bouger les lignes* de décembre dernier pour améliorer le fonctionnement de ces plateformes?

Vos services ont-ils participé à la rencontre professionnelle organisée lors de la Foire du livre concernant le livre numérique et quelles sont les conclusions de cette rencontre concernant vos compétences?

Quel est le taux de fréquentation actuel de

Librel et comment augmenter celui-ci à court et à moyen terme? Tous les livres ou éditeurs soutenus par la Fédération sont-ils sur Librel et sur Lirtuel? Combien de livres sont-ils actuellement proposés sur ces portails et quels sont les objectifs prévus dans les conventions?

Quels sont, le cas échéant, les principaux obstacles rencontrés dans le développement de ces portails? Des partenariats avec des blogs littéraires sont-ils envisagés?

Quid de l'idée des *reading rooms*, un service unique et innovant, qui consiste en une mise à disposition de supports numériques dans des endroits publics où les gens peuvent se connecter pour lire des extraits de livre, par exemple les aéroports, les gares et tout autre endroit propice à la lecture?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La promotion de la lecture est au cœur des travaux de l'opération *Bouger les lignes*, menés avec l'ensemble du secteur.

La journée professionnelle sur le livre numérique du 22 février 2016 a été organisée par le Partenariat interprofessionnel du livre et de l'édition numérique (PILEn), en concertation avec le Service général des lettres et du livre de l'Administration générale de la culture.

Mes services ont bien participé à cette rencontre professionnelle. Des débats ont eu lieu sur l'information des différentes aides accessibles, sur l'écoute nécessaire à l'égard des différents besoins des opérateurs, la création d'éventuels partenariats, etc.

Pour ce qui est du taux de fréquentation, Librel compte 2 000 à 3 000 visites mensuelles pour 1 200 à 1 500 visiteurs. Une légère, mais constante progression des ventes est enregistrée, mais ces chiffres ne permettent pas de dire que Librel fait de l'ombre au marché du livre papier. Le marché du livre numérique en Belgique francophone reste encore confidentiel et la majeure partie est entre les mains d'opérateurs internationaux que sont Amazon, Apple et Google. Librel s'attelle actuellement à améliorer son référencement.

Tous les livres et éditeurs sont-ils sur Librel? Les éditeurs qui disposent d'un catalogue de livres numériques et d'un entrepôt numérique fiable sur le marché francophone sont présents sur Librel.

Pour ce qui concerne Lirtuel, il n'existe pas de lien automatique avec les éditeurs, car ceux-ci dépendent de leurs distributeurs. Néanmoins, les distributeurs belges ont été sollicités pour faire part du projet.

Actuellement, 400 000 références de livres sont proposées sur les portails. Depuis fin 2015, une convention lie le Syndicat des librairies francophones de Belgique avec la Fédération et Librel. Cette convention ne fixe pas d'objectif quantitatif,

mais bien des missions davantage qualitatives, notamment promouvoir les librairies labellisées, les librairies indépendantes de la Fédération, l'accompagnement dans la transition numérique. Il faut également animer et gérer le portail de vente de livres numériques librel.be et déployer la marque du portail sur le marché du livre numérique. Il est également prévu de relayer les animations et activités proposées par les libraires et d'encourager la création, en assurant la visibilité de la production des auteurs et des éditeurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lirtuel propose 1 200 titres sur le portail et vise les 3 000 titres pour cette année.

Quant aux obstacles, ils résident dans des problèmes de compatibilité et dans la nécessité de s'adapter aux technologies utilisées par les acteurs, avec les besoins qui en découlent quant à la formation et aux coûts liés au développement des technologies des acteurs indépendants. Plusieurs possibilités de partenariat avec des blogs littéraires sont à l'étude. Une collaboration effective existe entre Librel et les blogs *Le carnet et les instants* et *Les lettres numériques*.

En ce qui concerne les *reading rooms* – il faut trouver un terme en français, sous peine de finir tous «anglo-saxonnisés» –, l'outil existe et est testé parmi les libraires membres du Librel. Les coûts de placement et de maintenance sont tels qu'ils en limitent l'utilisation.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je vous remercie pour ces nombreux éléments d'information, que je relirai attentivement. Je me permets d'insister sur l'intérêt des *reading rooms*, concept assez attrayant qui mérite, me semble-t-il, que l'on s'y attarde.

4.4 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Valorisation des artistes dans les partenariats public-privé et dans les projets de rénovation urbaine»

Mme Anne Lambelin (PS). – Madame la Ministre, en décembre dernier, l'ancienne ministre de la Culture française, Fleur Pellerin, signait la charte *Un immeuble, une œuvre* avec des acteurs importants du secteur de l'immobilier. Le principe consiste à promouvoir les artistes dans les projets des promoteurs immobiliers. Ces derniers s'engagent à acquérir une œuvre d'art pour chaque construction ou rénovation et à l'installer dans le bâtiment. Pour Fleur Pellerin, cette initiative visait à apporter l'art dans la vie, dans le lieu le plus quotidien qui soit, celui où on réside, on travaille ou on est de passage.

Cette ambition, noble et prometteuse, m'a donné l'envie de vous interroger sur le sujet. Des

initiatives de ce type existent-elles déjà en Fédération Wallonie-Bruxelles? Vu les difficultés rencontrées par nombre de nos plasticiens, ne pensez-vous pas que ce projet pourrait également être mené à Bruxelles et en Wallonie grâce à des partenariats entre les secteurs public et privé, ainsi que dans les projets de réhabilitation urbaine?

Le soutien à l'accessibilité et à la diffusion culturelle passe par celui à la création dans l'espace public, mais également dans les lieux de travail et de vie. À ce sujet, pourriez-vous dans un premier temps porter ce projet auprès de vos collègues régionaux afin d'envisager dans un deuxième temps des partenariats avec le secteur privé et la création d'un label sur la base de l'expérience française?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – L'intégration d'œuvres d'art, pratique spécifique dans les arts plastiques, est régie par le décret du 10 mai 1984. Elle consiste à concevoir une œuvre à partir d'un espace déterminé unique, qu'il soit architectural ou environnemental. L'œuvre qui découle de ce processus n'est destinée qu'à ce seul espace et ne peut exister indépendamment. Une telle œuvre ne se fonde pas uniquement sur des critères artistiques personnels, mais trouve son essence dans le projet d'architecture ou d'aménagement de l'espace public dans sa fonction et sa valeur d'usage. Il y a interdépendance entre l'architecture et l'œuvre et, comme le montre toute l'histoire de l'architecture, entre l'architecture et le plasticien.

Prévoir d'intégrer des œuvres d'art participe à l'amélioration du cadre de vie. Les objectifs de ce dispositif adopté il y a trente-deux ans sont toujours d'actualité. Ils visent à favoriser et à soutenir la création et l'innovation artistiques en Fédération Wallonie-Bruxelles; à familiariser le public à la création plastique en l'amenant à côtoyer des réalisations concrètes dans les bâtiments et espaces publics.

Pour l'instant, aucun mécanisme coercitif n'est prévu. Tous les maîtres d'ouvrage de quelque niveau qu'il soit sont obligés d'initier un processus d'intégration d'œuvres d'art à chaque investissement. Cependant, dans la pratique, peu le font. C'est la raison pour laquelle nous discutons avec la Région pour que les politiques urbanistiques et immobilières prévoient un dispositif contraignant afin que des œuvres d'art soient intégrées plus systématiquement dans les futurs projets.

Au sein de la Fédération, dès qu'il s'agit d'une infrastructure culturelle, sportive ou d'aide à la jeunesse, le mécanisme est appliqué. Par contre, il ne l'est pas dans les bâtiments scolaires, faute de moyens. Les résidences d'artistes que nous comptons lancer devraient améliorer les choses, du moins je l'espère.

La Fédération et la Région wallonne sont ac-

tuellement en discussion en vue de formaliser un protocole de collaboration sur des questions spécifiques à la qualité architecturale des bâtiments publics en Wallonie. On va faire la même chose à Bruxelles. Nous devons mettre l'art dans les rues, dans la ville et, pour cela, nous devons repenser nos politiques en la matière, mais les séparations de compétences ne nous simplifient pas la tâche.

Mme Anne Lambelin (PS). – Il ne s'agit ici que d'un exemple de partenariat entre le public et le privé. D'autres partenariats pourraient être envisagés pour valoriser de manière sympathique les artistes.

Je suis heureuse que des initiatives soient prises en Fédération Wallonie-Bruxelles pour la promotion des œuvres d'art.

Cela se fait déjà chez nous dans les aménagements d'espaces publics, l'amélioration d'un cadre de vie, d'un cadre de travail et, pourquoi pas, d'un cadre scolaire. Il est indispensable d'avoir cette discussion avec la Région, surtout depuis la séparation des pouvoirs. Au-delà de l'exemple cité ici qui concerne uniquement les bâtiments, il s'agit vraiment de promotion et le partenariat public-privé me paraît intéressant. C'est un exemple dont on peut se saisir pour mettre en place une série d'initiatives qui pourraient aller au-delà de ce partenariat pour les bâtiments.

4.5 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation économique des auteurs de BD belges francophones»

Mme Anne Lambelin (PS). – Depuis plusieurs années, la chute de la rémunération des auteurs est dénoncée. Ce constat est malheureusement identique pour la plupart des auteurs de BD. Selon les résultats statistiques des États généraux de la bande dessinée, plus de 50 % des auteurs ayant un niveau de formation élevé ont un revenu inférieur au SMIC annuel brut, et 36 % d'entre eux seraient en dessous du seuil de pauvreté. Si l'on ne prend en compte que les femmes, 67 % ont un revenu inférieur au SMIC annuel brut et 50 % vivent sous le seuil de pauvreté. Les inquiétudes des auteurs sont palpables puisque deux tiers des personnes interrogées pensent que leur situation se dégradera encore dans les prochaines années. Trois raisons principales expliqueraient cette situation: la réduction constante des avances sur droits, la baisse du pourcentage de droits d'auteur et le phénomène de surproduction. Dans ces trois cas, les femmes seraient les plus touchées dans ce secteur comme d'ailleurs dans une série d'autres secteurs.

Madame la Ministre, si nous disposons de données actuelles et précises sur la situation en

France, je souhaiterais obtenir des informations sur les auteurs de notre Fédération. Disposez-vous de données récentes sur la situation socioéconomique des professionnels du secteur de la BD? Comment l'augmentation des aides à la création en 2016 sera-t-elle répartie? Le montant de ces aides sera-t-il augmenté pour permettre aux auteurs de travailler de manière plus sereine ou octroiera-t-on davantage de bourses? Une association professionnelle existe-t-elle en FWB pour représenter le secteur? Le cas échéant, quelles sont les principales préoccupations actuellement exprimées par les professionnels au-delà des questions de promotion et de diffusion? Dans le cadre des propositions que vous allez défendre prochainement en comité de concertation pour la réforme du statut d'artiste, de quelle manière les auteurs et dessinateurs seront-ils considérés? Vous aviez annoncé une concertation avec les différents niveaux de pouvoir autour des enjeux de la BD. Cette rencontre a-t-elle déjà eu lieu? Quelles sont les pistes avancées par la Fédération et les Régions?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – La société SMART a produit une publication relative à la situation socioéconomique du secteur. Cette étude publiée en 2010 a bénéficié du soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous envisageons de lancer une nouvelle enquête de ce type puisqu'en 5 ans la situation peut changer.

L'augmentation de 10 000 euros permet d'assurer le financement des bourses accordées aux auteurs et des soutiens octroyés aux projets d'édition et, par conséquent, d'augmenter le nombre de projets soutenus.

Afin de fédérer le secteur des auteurs de BD, une association est en cours de constitution. Les revendications des auteurs ont été exprimées au cours des rencontres de *Bouger les lignes* et touchent particulièrement au statut des auteurs de BD, à l'augmentation des budgets destinés au soutien public de la BD, à la prise en compte systématique d'un défraiement suffisant pour les auteurs lors de la participation à une activité pédagogique et culturelle. Il s'agit de considérer l'aspect culturel de la BD et de sortir d'une approche purement patrimoniale et touristique.

Nous avons une responsabilité collective dans la visibilité et le soutien culturel de la BD. En tant que berceau du génie de la BD, nous avons laissé passer, ce qui a été et est toujours, une de nos forces les plus évidentes. Nous devons développer une nouvelle stratégie de promotion et de valorisation des auteurs de BD belges francophones. Nous pourrions améliorer notre festival qui n'a pas fière allure. Via l'articulation de plusieurs niveaux de pouvoir, nous pourrions attirer une autre édition que celle d'Angoulême, à Bruxelles notamment. Nous pourrions gérer plus adéquatement les musées et leur articulation à des

politiques proactives. En bref, la BD mérite mieux de notre part.

Mme Anne Lambelin (PS). – Il y a quelques semaines, je vous avais déjà interrogée sur la promotion des femmes dans le secteur de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que sur le secteur de la bande dessinée, sous l'angle de la promotion de l'identité belge en Belgique.

J'insiste sur le fait que ce sont toujours les femmes qui sont les plus touchées. Cela méritait d'être rappelé en cette semaine symbolique consacrée à leurs droits.

Vous avez annoncé davantage de bourses et, donc, de projets. Je salue votre nouvelle approche et le fait qu'une nouvelle association est en cours de création.

Je ne vous ai pas entendue sur le statut d'artiste. Je reviendrai sur cette question au moment voulu.

Il s'agit ici de l'identité de la Belgique et des conditions de vie des auteurs qui y participent. Il est essentiel de les soutenir.

4.6 Question de M. Patrick Prévot à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mise en place du tax shelter pour les arts de la scène»

M. Patrick Prévot (PS). – En décembre dernier, le ministre chargé des institutions culturelles fédérales annonçait l'élargissement du *tax shelter* aux arts de la scène. Pour mon groupe, il s'agit d'une mesure positive pour le financement complémentaire de la Culture. Nous avons d'ailleurs plaidé ces dernières années pour l'amélioration du système appliqué au cinéma afin de pouvoir élargir cet incitant fiscal à d'autres disciplines culturelles. La réforme du *tax shelter* en 2014 a permis de simplifier et d'élargir l'éventail d'investisseurs, ce qui représente une opportunité non négligeable pour le soutien à d'autres formes artistiques.

Dans sa communication, le gouvernement fédéral annonçait que le *tax shelter* élargi devrait être applicable dans le courant du premier semestre 2016.

Madame la Ministre, vu l'intérêt de toute une série d'opérateurs des arts de la scène pour ce dispositif, pourriez-vous faire le point sur l'état de la question?

Sur la base des informations dont vous disposez, le texte a-t-il déjà été envoyé à la commission? Dans quel délai une réponse devrait-elle être communiquée aux autorités belges?

Quels rôles les Communautés sont-elles amenées à jouer dans l'élargissement du dispositif, envers quels bénéficiaires et à quel stade de la production/création artistique?

Avez-vous d'ores et déjà chargé vos services d'étudier les pistes pour un agrément? Par ailleurs, un service spécifique sera-t-il organisé au sein du ministère pour le suivi et l'accompagnement des dossiers *tax shelter*? Comment soutenir au mieux les opérateurs dans une dynamique stimulante, mais qui requiert de nouvelles compétences?

Le point a-t-il été inscrit à l'ordre du jour du comité de concertation début mars? Dans la négative, quand allez-vous proposer d'inscrire le point et quelle position allez-vous défendre?

Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance. – J'en ai déjà parlé en séance plénière et je me réjouis de cette avancée que nous avons réclamée avec M. Sven Gatz, notamment dans un courrier envoyé durant les négociations. En effet, il nous semblait important, au-delà du statut des artistes, d'aborder le sujet au niveau fédéral. J'ai à nouveau insisté lors d'une réunion du Comité de concertation où j'ai été invitée à m'associer à cette démarche.

Je m'en félicite, car le ministre des Finances, M. Van Overtveldt, a décidé de consulter les Communautés sur le projet de loi visant l'extension du *tax Shelter* aux arts de la scène. Le projet de loi vise à l'exonération de revenus investis dans une convention-cadre destinée à la production d'une œuvre scénique ou théâtrale.

Le projet va dans le bon sens étant donné que la particularité du *tax Shelter* qui implique tant les départements fédéraux que communautaires, requiert cette collaboration.

Nous avons été sollicités et, en collaboration avec nos spécialistes et les spécialistes néerlandophones, nous examinons comment nous assurer de la réussite de ce processus et trouver les modalités permettant de soutenir tout le monde et non pas uniquement les gros opérateurs qui organisent des événements très importants.

L'on n'a pas encore déterminé quelles sociétés de production, institutions et compagnies théâtrales recevront l'agrément du SPF Finances, après reconnaissance.

Les œuvres produites ou coproduites par ces institutions seraient normalement éligibles *de facto* dans le cas du *tax shelter*, mais je voudrais que l'on prenne en considération les spécificités du secteur et ne pas arriver à n'en faire bénéficier que certains.

Les opérateurs culturels ont été reçus récemment et ont fait part de leurs différentes remarques. Le 14 mars prochain, une réunion aura lieu à mon cabinet avec l'administration de la Culture et les opérateurs culturels qui ont l'expertise pour que nous puissions affiner nos analyses.

Nous sommes donc dans la discussion. Soyez assuré que je défends le secteur, mais ce sont eux

qui sont à la manœuvre. Ils sont également présents dans les discussions qui ont lieu avec le pouvoir fédéral.

M. Patrick Prévot (PS). – Madame la Ministre, mon groupe se réjouit de cette extension du *tax shelter* aux arts de la scène. Nous sommes d'autant moins suspects que cette mesure était reprise dans notre programme lors des dernières élections. Je me réjouis comme vous de cette réunion avec les opérateurs culturels que vous reverrez le 14 mars. Si nous voulons que cette extension du *tax shelter* soit opérationnelle, il est essentiel de consulter les uns et les autres. J'entends également votre volonté de soutenir tout le monde et pas seulement les «grosses machines».

À l'heure où on cherche de l'argent partout et où on dit à juste titre que la culture ne reçoit pas suffisamment de moyens, le *tax shelter* peut être une mesure complémentaire venant en aide au secteur. Ma volonté n'est évidemment pas de charger la barque de notre commission ni de court-circuiter le travail que vous êtes en train de faire avec les opérateurs, mais ne pourrions-nous les auditionner?

5 Ordre des travaux

M. le président. – L'interpellation à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Catherine Moureaux, intitulée «Rattrapage des projets en Hainaut et à Liège – Volet 2 du plan

‘Cigogne III’», est reportée.

Les interpellations à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de M. Ruddy Warnier, intitulée «Impact du gel du financement de l'éducation permanente sur l'emploi», et de Mme Véronique Salvi, intitulée «Politique d'éducation permanente», sont retirées.

La question orale à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de M. Olivier Maroy, intitulée «Bon contrôle des subsides culturels et des risques de fraudes», est reportée.

Les questions orales à Mme Joëlle Milquet, vice-présidente et ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance, de Mme Véronique Salvi, intitulée «Enfance: projets-pilotes de sortie précoce de la maternité» et «Accords de coproduction cinématographique», de Mme Muriel Targnion, intitulée «Accueil des enfants (0-3 ans) de parents en formation professionnelle – Partenariat 'opérateurs de formation – milieux d'accueil' dans l'arrondissement de Verviers», de M. Patrick Prévot, intitulée «Présence de l'ONE dans les réseaux sociaux», de M. Olivier Maroy, intitulée «Mode de financement pour les arts de la scène», et de Mme Valérie De Bue, intitulée «Formations *Back Safe*», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 05.*